



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS



CATALOGUE FORMATIONS 2024

Qualiopi 
processus certifié

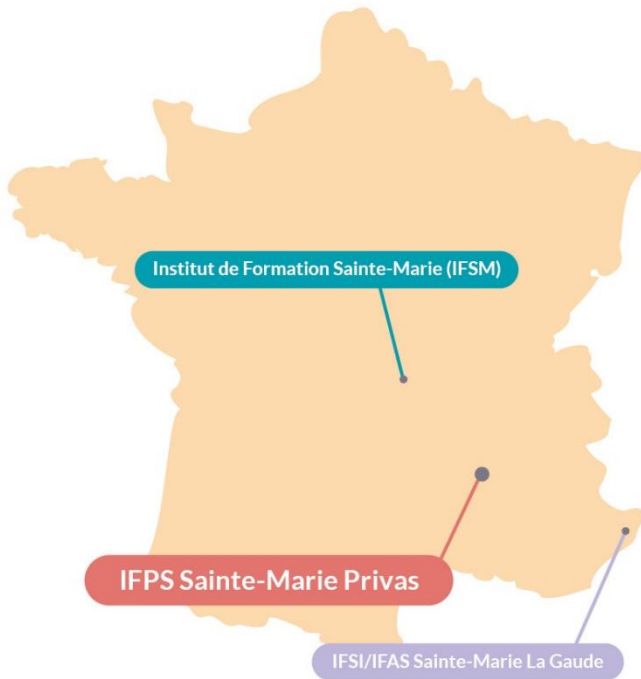
 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION

SOMMAIRE

Editorial	...3
L'IFPS en quelques mots	...4
Diplôme d'Etat Accompagnant Educatif et Social	...5
Diplôme d'Etat Aide-Soignant	...7
Diplôme d'Etat Ambulancier	...9
Diplôme d'Etat Auxiliaire de Puériculture	...11
Diplôme d'Etat Infirmier	...13
Auxiliaire ambulancier	...15
Assistant de soins en gérontologie (ASG)	...16
Actualisation des connaissances et des pratiques aides-soignantes	...17
Travailler en santé mentale sans être professionnel de santé	...18
Tutorat aide-soignant	...19
Tutorat infirmier	...20

ÉDITORIAL



« Depuis sa création, la transmission du savoir est partie prenante de l'Association. Tout d'abord, les Sœurs de la Congrégation Sainte-Marie, à l'origine de l'institution, n'ont eu de cesse de prodiguer leurs connaissances.

Puis, dans les années 70, les soins en psychiatrie se professionnalisent, avec les Centres de formation Sainte-Marie Privas et Nice.

Avec l'arrêté du 23 mars 1992, ils deviendront les Instituts de Formation Sainte-Marie. L'IFSM les rejoindra en 2020 dans le domaine des formations continues.

Cette volonté de transmettre, de former et de partager est inscrite dans les statuts de l'Association comme élément garant du bien être des personnes accueillies, accompagnées et soignées dans nos établissements.

La formation à Sainte-Marie est donc clairement identifiée comme un levier de développement professionnel et personnel.

Pour y répondre, elle prend différentes formes. Elle est d'abord initiale pour former aux métiers du soin et du paramédical, puis elle devient continue, plus spécialisée, pour faire monter en compétences nos professionnels.

Aujourd'hui, cette volonté est réaffirmée, d'autant plus que la prise en soin est un enjeu majeur pour notre société, tout comme la santé mentale l'est devenue.

L'Association, qui a cette double expertise, a plus que jamais un rôle à jouer sur ses territoires tant dans la formation de nouveaux professionnels du soin polyvalent que dans la transmission de ses savoirs en psychiatrie ou encore autour de la prévention que ce soit en entreprise, auprès des collectivités, des administrations ou auprès du grand public ! ».

L'IFPS EN QUELQUES MOTS



Créé en 1953, l'Institut de Formation des Professions de Santé est situé au cœur du Centre Hospitalier Sainte-Marie de Privas. L'institut dispense :

- Des formations certifiantes : infirmier, aide-soignant, ambulancier et accompagnant éducatif et social
- Une formation qualifiante : Auxiliaire ambulancier
- Développement de compétences pour les professionnels de santé.

Le projet pédagogique de l'Institut s'inscrit dans les valeurs de l'Association Sainte Marie : respect, dignité, autonomie, innovation anticipation, compétences et bienveillance.

Ces valeurs sous-tendent le travail de collaboration entre tous les partenaires engagés dans la formation. Elles se déclinent dans l'accompagnement des apprenants et stagiaires.

La finalité de nos actions - développer des compétences professionnelles dans un contexte exigeant – s'inscrit dans une perspective de qualité des soins et du service à la personne.

La qualité de la formation a toujours été une volonté à l'institut.

Depuis 2001, l'IFPS est certifié ISO 9001. Ce label international donne l'assurance de la conformité de l'organisation pédagogique aux normes internationales et atteste du professionnalisme de l'équipe.

L'institut est également engagé dans la démarche de certification Qualiopi, depuis 2021.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
- Acquérir les compétences nécessaires pour réaliser des interventions sociales au quotidien.



1 an
1 407 heures



8h30 - 12h
13h - 16h30



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.

Formateurs

- **Sophie BLACHIER**
Conseillère en économie sociale et familiale
- Equipe pédagogique IFPS + intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **1 407 heures** soit
 - **546 heures** de théorie
 - **21 heures** pour l'AFGSU 2
 - **840 heures** de stage.
- 5 blocs de compétences

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Ateliers et travaux en groupe
- Travaux pratiques
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situations simulées

PROFESSION D'ACCOMPAGNANT ÉDUCATIF ET SOCIAL

L'accompagnant éducatif et social réalise une intervention sociale au quotidien visant à compenser les conséquences d'un handicap, quelles qu'en soient l'origine ou la nature.

Il prend en compte les difficultés liées à l'âge, à la maladie, ou au mode de vie ou les conséquences d'une situation sociale de vulnérabilité, pour permettre à la personne d'être actrice de son projet de vie.

Il accompagne les personnes tant dans les actes essentiels de ce quotidien que dans les activités de vie sociale, scolaire et de loisirs.

Il veille à l'acquisition, la préservation ou à la restauration de l'autonomie d'enfants, d'adolescents, d'adultes, de personnes vieillissantes ou de familles, et les accompagne dans leur vie sociale et relationnelle.

Ses interventions d'aide et d'accompagnement contribuent à l'épanouissement de la personne à son domicile, en structure et dans le cadre scolaire et social.

APTITUDES REQUISES

• Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

• Autres prédispositions

- Organisation et adaptabilité
- Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes et à communiquer

• Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est effectuée tout au long du parcours de formation par les établissements de formation et les lieux de stages.
- Chaque bloc de compétences est validé séparément à condition
 - D'obtenir en moyenne au moins 10/20 aux épreuves associées à chaque bloc.
 - D'avoir acquis à la fin de la formation pratique toutes les compétences.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription : **60 €**
- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR)
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **6 804 €**
- **36 élèves par promotion**

CONDITIONS D'ACCES A LA SÉLECTION

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet : www.ifpsprivas.ahsm.fr

- **Admissibilité**
Dépôt d'un dossier de candidature comportant :
 - Le CV
 - Une lettre de motivationUne commission d'admission procède à la sélection des candidats au regard de la qualité de leur parcours de formation antérieure, de leurs aptitudes et de leurs motivations.
- **Épreuve orale d'admission**
Un entretien (30 minutes) portant sur la motivation et la capacité du candidat à s'engager dans une formation sociale. Pour pouvoir être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 à l'entretien.
- **Admis de droit suite au dépôt de leur dossier de candidature**
 - Les candidats titulaires de certains titres ou diplômes (liste sur notre site)
 - Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation
 - Les candidats ayant déjà préalablement acquis un ou plusieurs bloc(s) ou domaine(s) de compétences du diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social, du diplôme d'Etat d'aide médico psychologique ou du diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale.

Ces candidats peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.

FORMATION THEORIQUE

Domaines de Formation		
DF1	Accompagnement de la personne dans les actes essentiels de la vie quotidienne	112 H
DF2	Accompagnement de la personne dans les actes de la vie quotidienne dans le respect de cette personne et des règles d'hygiène et de sécurité	91 H
DF3	Accompagnement à la vie sociale et relationnelle de la personne	105 H
DF4	Positionnement en tant que travailleur social dans son contexte d'intervention	147 H
DF5	Travail en équipe pluri-professionnelle, gestion des risques et traitement des informations liées à l'accompagnement de la personne	91 H
	AFGSU	21 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- Formation initiale : 840 heures réparties en 3 stages de 8 semaines
- Formation continue en cours d'emploi : 140 heures hors entreprise.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'aide-soignant
- Acquérir les compétences nécessaires pour dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée



1 an
1 540 heures



8h30 - 12h
13h - 16h30



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Christel TRUWANT
04 75 20 16 01
christel.truwant@ahsm.fr

Prérequis

- Parcours initial : Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.
- Parcours partiel : Personne titulaire d'un DEAP / DARM / DEA / DEAES / TPVF / TPASMS / Bac Pro ASSP ou Bac Pro SAPAT

Formateurs

- **Séverine AULAGNIER**
Infirmière cadre de santé
- **Laurie DESESTRET**
Infirmière
- **Loïs WUCHER**
Infirmier
- Equipe pédagogique IFPS + intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **1 540 heures** soit
 - **770 heures** de théorie,
 - **770 heures** de stage.

PROFESSION D'AIDE-SOIGNANT

L'aide-soignant accompagne et réalise des soins essentiels de la vie quotidienne, adaptés à l'évolution de l'état clinique et visant à identifier les situations à risque. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de la personne et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

L'aide-soignant travaille au sein d'une équipe pluridisciplinaire intervenant dans les services de soins ou réseaux de soins des structures sanitaires, médico-sociales ou sociales notamment dans le cadre d'hospitalisation ou d'hébergement continu ou discontinu en structure ou à domicile.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :
Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

APTITUDES REQUISES

Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

Autres prédispositions

- Organisation et adaptabilité
- Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes et à communiquer

Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et travaux dirigés
- Ateliers et travaux en groupe
- Travaux pratiques
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situations simulées

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage, tout au long de la formation.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétence.
- Le DE d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR)
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **9 240 €**
- **54 élèves par promotion**

CONDITIONS D'ACCES A LA SELECTION

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :

www.ifpsprivas.ahsm.fr

- Jury de sélection sur la base d'un dossier et d'un entretien destinés à apprécier les connaissances, les aptitudes et la motivation du candidat à suivre la formation.
L'entretien d'une durée de 15 à 20 minutes est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel

FORMATION THEORIQUE

	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 H
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 H
	Travaux personnels guidés (TPG)	35 H
Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 H
Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	21 H
Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 H
Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	182 H
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 H
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 H
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 H
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 H
Module 9	Traitement des informations	35 H
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 4 périodes de stage à réaliser en milieu professionnel avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap et une période auprès de personnes âgées
- 3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines en fin de formation

Les titulaires de certains titres et diplômes peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'ambulancier



6 mois
801 heures



9h - 12h30
13h30 – 17h



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Sans condition de diplôme
Les candidats doivent :
- Avoir le permis de conduire hors période probatoire, conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité
- Avoir effectué un stage d'orientation professionnelle de 70h dans une entreprise de transport sanitaire ou un service hospitalier d'ambulancier.

Formateurs

- **Sabine MAUREL**
Infirmière
- **Thomas VASSAS**
Infirmier
- Equipe pédagogique IFPS +
Intervenants extérieurs selon
domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **801 heures** soit
 - **556 heures** de théorie
 - **245 heures** de stage

PROFESSION D'AMBULANCIER

L'ambulancier est un professionnel de santé et du transport sanitaire.

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, sur prescription médicale ou en cas d'urgence médicale, la prise en charge et le transport de malades, de blessés dans des véhicules de transport sanitaire adaptés, pour des raisons de soins ou de diagnostic.

Il exerce son activité au sein d'une entreprise privée, d'un établissement de santé ou dans un Service Mobile d'Urgence et de Réanimation (SMUR).

APTITUDES REQUISES

- **Aptitudes physiques**
 - Bonne condition physique pour mobiliser et aider à déplacer les personnes transportées
 - Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes
- **Autres prédispositions**
 - Capacité d'observation, d'analyse et de synthèse
 - Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- **Contre-indications**
 - Contre-indications aux vaccinations
 - Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et TD
- Ateliers et travaux en groupe
- Travaux pratiques
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situations simulées

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences acquises par les élèves est effectuée tout au long de la formation.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 pour chaque BLOC.
- A chaque stage, les responsables de l'accueil et de l'encadrement de l'élève évaluent son niveau d'acquisition pour chacune des unités de compétences.
- Au terme des 3 stages, chaque compétence est validée par l'obtention d'une note au moins égale à la moyenne.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais d'inscription : **60 €**
- Formation relevant de la gratuité, financement de la Région
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR)
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **7 506 €**
- **24 élèves par promotion**

CONDITIONS D'ACCES A LA SELECTION

- Deux voies d'accès :
 - Soit sur concours d'entrée avec admissibilité sur dossier (dispenses possibles) et épreuve orale d'admission
 - Soit sur dossier d'admission uniquement pour les auxiliaires ambulanciers ayant exercé au minimum 1 an en continu sur les 3 dernières années
- Se référer au dossier d'inscription au concours d'entrée car les modalités d'entrée sont différentes en fonction de votre parcours antérieur.

FORMATION THEORIQUE

Module 1	Relation et communication avec les patients et leur entourage	70 H
Module 2	Accompagnement du patient dans son installation et ses déplacements	70 H
Module 3	Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement	35 H
Module 4	Appréciation de l'état clinique du patient	105 H
Module 5	Mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence	105 H
Module 6	Préparation, contrôle et entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre	07 H
Module 7	Conduite du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de l'itinéraire adapté à l'état de santé du patient	21 H
Module 8	Entretien du matériel et des installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre et prévention des risques associés	35 H
Module 9	Traitement des informations	35 H
Module 10	Travail en équipe pluri-professionnelle, qualité et gestion des risques	70 H
	Suivi pédagogique	3 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 3 périodes de stage de 2 ou 3 semaines, à réaliser en court ou moyen séjour (personnes âgées ou handicapées, pédiatrie), Urgences, SAMU ou SMUR, entreprise de transport sanitaire (au choix de l'apprenant).

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former de futurs professionnels capables de réaliser des activités de soin courant (liées à l'hygiène et à l'alimentation) et d'éveil (lecture, loisirs créatifs, activités motrices ...) visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.
- Apprendre à participer à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfant porteurs de handicap, atteints de maladies chroniques, ou en situation de risque d'exclusion.



1 an
1 540 heures



8h30 - 12h
13h - 16h30



Tout public
répondant aux
conditions de
l'apprentissage



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Prérequis

- Parcours initial : Etre âgé de 17 ans au moins à la date d'entrée en formation, sans condition de diplôme.
- Parcours partiel : Personne titulaire d'un CAP AEPE / DEAS / DEA / DEAES / TP ADVF / TP ASMS / Diplôme d'assistant de régulation médicale (ARM) / Bac Pro ASSP ou Bac Pro SAPAT

Formateurs

- **Laurie DESESTRET**
Infirmière puéricultrice
- **Séverine AULAGNIER**
Infirmière cadre de santé
- Equipe pédagogique IFPS + intervenants extérieurs selon domaines d'expertise

Organisation de la formation

- **1 540 heures** soit
 - **770 heures** de théorie,
 - **770 heures** de stage.

PROFESSION D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Il ou elle participe à l'accueil et à l'intégration sociale d'enfants porteurs de handicap, atteints de pathologies chroniques ou en situation de risque d'exclusion ou de maltraitance.

Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité.

Ses activités se situent dans le cadre du rôle qui relève de l'initiative de l'infirmier diplômé d'Etat.

L'auxiliaire de puériculture travaille sous la responsabilité de l'infirmière ou de la puéricultrice, et le plus souvent, dans une équipe pluri professionnelle.

Il ou elle exerce dans les établissements sanitaires, sociaux ou médico-sociaux ou dans des structures d'accueil d'enfants de moins de six ans (maternités, centres de Protection Maternelle et Infantile, structures d'accueil - crèches, pouponnières ...).

APTITUDES REQUISES

Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et des horaires de travail en poste et irréguliers ainsi que la manutention de patients parfois lourdement handicapés.

Autres aptitudes requises

- Organisation et adaptabilité
- Capacité d'observation, d'analyse et de transmission
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Qualités humaines et capacités relationnelles

Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession (certificat médical d'aptitude attesté par un médecin ARS obligatoire)

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et travaux dirigés
- Ateliers et travaux en groupe
- Travaux pratiques
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique
- Situations simulées

Modalités de suivi et d'évaluation

- L'évaluation des compétences est assurée par l'institut de formation et par le tuteur de stage, tout au long de la formation.
- L'élève doit obtenir une note au moins égale à 10/20 à chaque module de formation constituant le bloc de compétence.
- Le DE s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Formation uniquement par la voie de l'apprentissage ou VAE inversée
- Coût formation professionnelle continue : **9 240 €**
- **12 élèves par promotion**

CONDITIONS D'ACCES ALA FORMATION EN APPRENTISSAGE

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :

www.ifpsprivas.ahsm.fr

- Les personnes ayant déjà été sélectionnées à l'issue d'un entretien avec un employeur pour un contrat d'apprentissage, sollicitent une inscription auprès d'un institut de formation de leur choix.
- Le directeur de l'institut de formation concerné procède à leur admission directe en formation, au regard des documents suivants décrivant la situation du futur apprenti :
 - Une copie de la pièce d'identité de l'apprenti
 - Une lettre de motivation avec description du projet professionnel de l'apprenti
 - Un curriculum vitae de l'apprenti
 - Une copie du contrat d'apprentissage signé ou tout document justifiant de l'effectivité des démarches réalisées en vue de la signature imminente du contrat d'apprentissage

FORMATION THEORIQUE

	Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35 H
	Suivi pédagogique individualisé des apprenants	7 H
	Travaux personnels guidés (TPG)	35 H
Module 1	Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	147 H
Module 1 Bis	Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale	28 H
Module 2	Repérage et prévention des situations à risque	21 H
Module 3	Evaluation de l'état clinique d'une personne	77 H
Module 4	Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement	154 H
Module 5	Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35 H
Module 6	Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70 H
Module 7	Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21 H
Module 8	Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35 H
Module 9	Traitement des informations	35 H
Module 10	Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70 H

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 4 périodes de stage à réaliser en milieu professionnel avec au moins une période auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique.
- 3 stages de 5 semaines et un stage de 7 semaines en fin de formation
- Au moins un stage chez l'employeur

Les titulaires de certains titres et diplômes peuvent bénéficier d'allègement(s) de formation ou de dispense(s) de formation et de certification à certains blocs de compétences.

OBJECTIF PÉDAGOGIQUE

- Former et qualifier par la délivrance d'un diplôme d'Etat d'infirmier
- Acquérir les compétences nécessaires pour donner des soins infirmiers sur prescription ou conseil médical, ou en application du rôle propre infirmier.



3 ans
4 200 heures



8h15 - 12h30
13h30 - 16h30



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Christel TRUWANT
04 75 20 16 01
christel.truwant@ahsm.fr

Prérequis

- Personne titulaire du baccalauréat
- Personne justifiant d'une durée minimum de trois ans d'expérience professionnelle

Formateurs

- Equipe pédagogique de 10 cadres infirmiers formateurs
- Intervenants extérieurs experts dans leur domaine de compétence

Moyens pédagogiques

- Cours magistraux et travaux dirigés
- E-learning
- Ateliers et travaux en groupe
- Travaux pratiques
- Simulation
- Stages sur sites qualifiants pour la formation pratique
- Analyse de la pratique

Organisation de la formation

- 4 200 heures soit
 - 2 100 heures de théorie,
 - 2 100 heures de stage.

PROFESSION INFIRMIER

L'infirmier ou l'infirmière dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative. Il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

L'infirmier inscrit ses actions dans une prise en charge holistique de la personne en collaboration avec une équipe pluri professionnelle. Les lieux d'exercice de la profession s'attachent à répondre aux besoins de la population : les hôpitaux et cliniques de soins somatiques ou psychiatrique ; les établissements médico-sociaux ; les cabinets libéraux, la santé scolaire, les PMI, en milieu carcéral, dans des services de médecine du travail.

Le diplôme d'Etat offre des opportunités d'évolution par la voie de la spécialisation (IADE-IBODE-Puériculture-cadre de santé...) et par la poursuite d'études universitaires (Master-Doctorat).

APTITUDES REQUISES

• Aptitudes physiques

L'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer.

• Autres prédispositions

- Organisation et méthode
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Sens des responsabilités, respect des procédures et protocoles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes

• Contre-indications

- Contre-indications aux vaccinations
- Affections psychopathologiques et physiques incompatibles avec la profession attestée par un médecin ARS

Modalités de suivi et d'évaluation

- Evaluations écrites des connaissances
- Analyses de situation clinique
- Mémoire de fin d'études
- Evaluation des compétences en stage

30 ECTS par semestre.

L'étudiant dispose d'1 session de rattrapage par semestre. Les passages d'année sont soumis à l'acquisition de 48 ECTS/60.

Le DE est obtenu par la validation de l'ensemble des compétences et l'obtention de 180 ECTS.

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- Frais universitaires : **170 €**
- CVEC : **100 €**
- Frais de fonctionnement : **340 €**
- Possibilité d'effectuer la formation en contrat d'apprentissage (CFA IFIR) à partir de la 2^{ème} année
- Coût formation professionnelle continue (OPCO/ANFH/UNIFAF) : **7 700€**
- Indemnités de stage perçues pendant la formation :
1ère année : 36 €/semaine
2ème année : 46 €/semaine
3ème année : 60 €/semaine
+ indemnités de frais de déplacement
- **69 étudiants par promotion**

CONDITIONS D'ACCES A LA SÉLECTION

• Parcoursup

Inscription sur la plateforme

• Formation Continue

Frais d'inscription : **120 €**

Constitution d'un dossier

- Epreuve écrite (français et mathématiques)
- Entretien oral

Dossier d'inscription à télécharger sur notre site internet :

www.ifpsprivas.ahsm.fr

FORMATION THEORIQUE

6 semestres avec 6 types d'unités d'enseignement :

- UE1 Sciences humaines, sociales et droit
- UE2 Sciences biologiques et médicales
- UE3 Sciences et techniques infirmières, fondements et méthodes
- UE4 Sciences et techniques infirmières, interventions
- UE5 Intégration des savoirs et posture professionnelle infirmière
- UE6 Méthodes de travail

STAGES

- Prospection des terrains de stage par l'institut.
- 1ère année : 15 semaines
2ème année : 20 semaines (possibilité de stage à l'étranger)
3ème année : 25 semaines
- Parcours de stages :
 - Soins de courte durée
 - Soins en santé mentale et en psychiatrie
 - Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
 - Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Former le futur professionnel aux missions de l'auxiliaire ambulancier ayant pour fonction d'assurer seul, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger (VSL), d'être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance et de participer avec lui à la prise en charge d'une urgence.
- Délivrance d'une attestation de formation par l'institut et de l'attestation AFGSU par le CESU 07.



70h
2 semaines



9h – 12h30
13h30 – 17h



Tout public



IFPS Privas

Contact

- Fatima LEMAITRE-AJEKNA
04 75 20 16 02
fatima.lemaitre-ajekna@ahsm.fr

Formateurs

- **Sabine MAUREL**
Infirmière, formatrice IFA
- **Thomas VASSAS**
Infirmier, formateur IFA

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Travaux pratiques

Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles d'émargement
- Évaluation des acquisitions
- Attestation de formation
- Enquête de satisfaction

Supports pédagogiques

- Supports de cours (format papier ou multimédia)
- Tablettes iPad
- Accès WIFI
- Salle informatique
- Centre de documentation
- Salles de travaux pratiques
- Salle de situation simulée

Tarif et Nombre de stagiaires

- **24 participants**
- Frais d'inscription : **60 €**
- Coût de la formation : **940 €**

CONDITIONS D'ACCES A L'ENTREE EN FORMATION

Les candidats doivent fournir :

- L'accord écrit d'une entreprise sanitaire acceptant l'élève 3 jours en stage de découverte
- La copie recto-verso du permis de conduire
- La copie de l'attestation préfectorale délivrée par le préfet, après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R221-10 du code de la route (s'adresser à la préfecture, service Permis de Conduite) et demander à passer la visite médicale pour la conduite des ambulances
- Un certificat médical de non contre-indications à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé et attestant l'absence de problèmes locomoteurs, psychiques, d'un handicap incompatible avec la profession : handicap visuel, auditif, amputation d'un membre...
- Un certificat médical de vaccinations conformément à l'article L.3111-4 du code de la santé publique

FORMATION THEORIQUE ET PRATIQUE

- 7 jours d'apports théoriques et pratiques à l'Institut
- 3 jours d'AFGSU

CONTENU PEDAGOGIQUE

Cette formation porte sur :

- L'hygiène
- Les principes et valeurs professionnelle
- La démarche relationnelle avec les membres de l'équipe et les patients
- Les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, des déplacements, des portages et des brancardages
- Les règles du transport sanitaire

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE D' :

- Assurer seul, sur prescription médicale, le transport de malades dans un véhicule sanitaire léger (VSL) et de participer avec l'ambulancier à la prise en charge d'une urgence.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir les compétences décrites dans le référentiel de compétences des Assistants de soins en gérontologie (ASG)



140h
03/06/24
au **28/06/24**



9h – 12h30
13h30 – 17h



Aides-soignants, aide
médico psychologique,
auxiliaire de vie sociale,
accompagnant éducatif
et social



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Etre en situation d'emploi auprès de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées

Formateurs

- Formateurs IFPS

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Etudes de cas
- Analyse de la pratique
- Ateliers de simulation

Modalités de suivi et d'évaluation

- QCM, quizz et mise en situation professionnelle en ateliers de simulation
- Feuilles d'émargement
- Attestation de formation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Supports pédagogiques

- Supports de cours

Tarif et Nombre de stagiaires

- **15 à 20 participants**
- Coût de la formation : **1 800 €***

**Les frais de la formation sont dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.*

En lien avec la déclinaison nationale du plan des maladies neurodégénératives et la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement entrée en vigueur le 1er janvier 2016, nous vous proposons une formation ASG axée sur la prise en charge spécifique de cette population.

Les compétences des ASG se déclinent de la façon suivante :

- Concourir à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet individualisé dans le respect de la personne
- Aider et soutenir les personnes dans les actes de la vie quotidienne en tenant compte de leurs besoins et de leur degré d'autonomie
- Mettre en place des activités de stimulation sociale et cognitive en lien notamment avec les psychomotriciens, ergothérapeutes ou psychologues,
- Comprendre et interpréter les principaux paramètres liés à l'état de santé.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

La formation s'articule autour de 5 domaines de formation :

- La maladie
- L'accompagnement des personnes atteintes de troubles sociocognitifs
- Les aides techniques et la communication
- La gestion des risques, la prévention des chutes
- L'éthique, la douleur, les soins palliatifs et la fin de vie

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE :

- D'accompagner des personnes âgées dépendantes, présentant des signes de pathologies neurodégénératives et de leur offrir une prise en charge adaptée et de qualité

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES ET DES PRATIQUES AIDES-SOIGNANTES



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Actualiser ses connaissances et ses pratiques aides-soignantes au regard de l'évolution professionnelle définie par le référentiel d'activités, de compétences et de formation du 10 juin 2021.



21h
28/05 et 29/05/24
et 17/06/24



9h – 12h
13h – 17h



Aides-soignants



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Diplôme d'Aide-Soignant

Formateurs

- **Séverine AULAGNIER**
Cadre de santé, formatrice IFAS
- **Loïs WUCHER**
Infirmier, formateur IFAS

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Ateliers pratiques et simulation
- Analyse de pratiques
- Démarche réflexive

Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles d'émargement
- Attestation de formation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Supports pédagogiques

- Supports de cours
- Référentiel de la formation aide-soignante

Tarif et Nombre de stagiaires

- 6 à 12 participants
- Coût de la formation :
450 € par stagiaire*
2100 € pour un groupe de 6*

*Les frais de la formation sont dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

L'actualisation des connaissances et des pratiques aides-soignants s'inscrit dans l'évolution du contexte réglementaire. Cette formation a été pensée de manière globale, incluant les nouveaux actes techniques qu'intègre le nouveau référentiel et aussi les nouvelles compétences attendues.

JOUR 1

- Analyse du nouveau référentiel AS et identification des évolutions en termes de soins et de responsabilité.
- Le système cardio-respiratoire : apports théoriques et pratiques.
 - Recueil de la saturation.
 - Surveillance d'une personne sous moniteur à prise de constantes directes et automatiques.
 - L'oxygénothérapie : changement de lunettes à oxygène sans intervention sur le débitmètre.
 - Réalisation d'aspiration endotrachéale sur orifice cicatrisé et non inflammatoire.

JOUR 2

- Le système digestif et urinaire : apports théoriques et pratiques.
 - Recueil de la glycémie par captation capillaire ou par lecture instantanée transdermique.
 - Calcul de l'IMC à l'aide d'outils paramétrés.
 - Recueil aseptique d'urines hors sonde urinaire.
- L'aide à la prise des médicaments : apports théoriques et pratiques.
 - Application de crème et de pommade.
 - Lavage oculaire et instillation de collyres.
 - Pose de suppositoires dans le cadre de l'aide à l'élimination.

JOUR 3 : A distance des deux premiers jours

- Retour d'expériences et analyse de situations.
- Révision des gestes et des bonnes pratiques

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE :

- Mobiliser les connaissances relatives aux nouvelles activités et actes autorisés par le nouveau référentiel de formation.
- Mettre en œuvre les nouvelles connaissances en respectant les règles de bonnes pratiques et de manière adaptée aux situations cliniques.

TRAVAILLER EN SANTE MENTALE SANS ETRE UN PROFESSIONNEL SOIGNANT



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Adapter sa conduite aux situations relationnelles en milieu psychiatrique.
- S'initier à la spécificité de la population prise en charge en psychiatrie.
- Découvrir la logique des soins en psychiatrie.
- Repérer les situations relationnelles et y répondre de manière adaptée.



21h
3 jours



9h – 12h
13h – 17h



Salariés non-
soignants
travaillant dans
un établissement
psychiatrique



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Aucun

Formateur

- **Cyril GROUSSON**
Cadre de santé, formateur IFSI

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Analyse de situations relationnelles
- Partage d'expériences
Exploitation de documents audiovisuels

Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles d'émargement
- Attestation de formation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Supports pédagogiques

- Supports de cours

Tarif et Nombre de stagiaires

- **6 à 12 participants**
- Coût de la formation : **600 €***

**Les frais de la formation sont dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.*

CONTENU PÉDAGOGIQUE

JOUR 1

- Initiation aux différentes pathologies rencontrées en psychiatrie :
 - Les psychoses et les comportements psychotiques,
 - Les névroses et leurs manifestations,
 - Les conduites addictives,
 - Les psychopathies,
 - Les états dépressifs.

JOUR 2

- Découverte :
 - Des modes d'hospitalisation,
 - De l'approche médicamenteuse,
 - De la relation d'aide thérapeutique,
 - Et des soins à médiation (ateliers, psychomotricité...).

JOUR 3

- Apprendre à répondre aux situations relationnelles :
 - Agitation,
 - Agressivité,
 - Violence,
 - Tentative de suicide,
 - Refus de soins,
 - Fugues.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE D' :

- Adapter sa conduite face à des patients hospitalisés en psychiatrie.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir et développer les compétences de la mission de tuteur de stage :
 - Compétences sociales et relationnelles (C1),
 - Compétences pédagogiques (C2),
 - Compétences réflexives (C3),
 - Compétences organisationnelles (C4).



21h
3 jours



9h – 12h
13h – 17h



Aides-soignants
accompagnant
les élèves AS en
stage



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Diplôme d'aide-soignant

Formateur

- **Séverine AULAGNIER**
Cadre de santé, formatrice IFAS
- **Loïs WUCHER**
Infirmier, formateur IFAS

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Démarche réflexive à partir d'études de cas
- Analyse de pratiques
- Utilisation du portfolio

Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles d'émargement
- Attestation de formation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Supports pédagogiques

- Référentiel de la formation aide-soignante

Tarif et Nombre de stagiaires

- **6 à 12 participants**
- Coût de la formation : **600 €***

**Les frais de la formation sont dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.*

CONTENU PÉDAGOGIQUE

JOUR 1

- Maîtrise des concepts et des enjeux du référentiel de formation.
- Mobilisation des fondamentaux de la pédagogie par les compétences.
- Utilisation des méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat.
- Développement des pratiques en évaluation des compétences.
- Appropriation du portfolio

JOUR 2

- Identification du projet de l'élève et de sa progression dans l'apprentissage.
- Accompagnement de la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis.
- Pratique d'une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité.

JOUR 3

- Utilisation des outils du tuteur de stage en connaissant le rôle de chaque intervenant.
- Acquisition d'une posture de tuteur et création d'une dynamique de groupe.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE :

- Mener sa mission de tuteur de stage auprès des élèves aides-soignants.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Acquérir et développer les compétences de la mission de tuteur de stage :
 - Compétences sociales et relationnelles (C1),
 - Compétences pédagogiques (C2),
 - Compétences réflexives (C3),
 - Compétences organisationnelles (C4).



28h
4 jours



9h – 12h
13h – 17h



Infirmiers
accompagnant
les étudiants
infirmiers en
stage



IFPS Privas

Contact

- Edwige SUEL
04 75 20 16 00
edwige.suel@ahsm.fr

Prérequis

- Diplôme d'Infirmier

Formateur

- **Françoise RAMOS**
Cadre de santé, formatrice IFSI

Moyens pédagogiques

- Apports théoriques
- Démarche réflexive à partir d'études de cas
- Analyse de pratiques
- Utilisation du portfolio

Modalités de suivi et d'évaluation

- Feuilles d'émargement
- Attestation de formation
- Enquête de satisfaction
- Bilan commanditaire

Supports pédagogiques

- Référentiel de la formation infirmière

Tarif et Nombre de stagiaires

- **6 à 12 participants**
- Coût de la formation : **650 €***

**Les frais de la formation sont dus pour tout désistement une semaine avant le début de la formation.*

CONTENU PÉDAGOGIQUE

JOURS 1 et 2

- Maîtrise des concepts et des enjeux du référentiel de formation.
- Mobilisation des fondamentaux de la pédagogie par les compétences.
- Utilisation des méthodes appliquées à l'apprentissage et au tutorat.
- Développement des pratiques en évaluation des compétences.

JOUR 3

- Identification du projet de l'étudiant et de sa progression dans l'apprentissage.
- Accompagnement de la réalisation d'un projet en lien avec les objectifs définis.
- Pratique d'une démarche réflexive dans un contexte de pluridisciplinarité.

JOUR 4

- Utilisation des outils du tuteur de stage en connaissant le rôle de chaque intervenant.
- Acquisition d'une posture de tuteur et création d'une dynamique de groupe.

À L'ISSUE DE LA FORMATION, LE STAGIAIRE SERA CAPABLE DE :

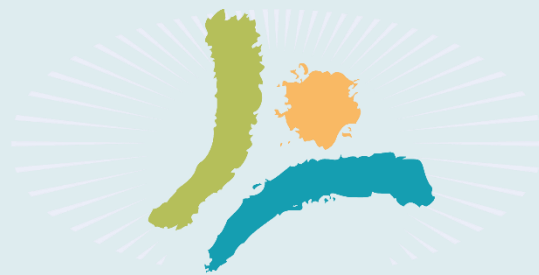
- Mener sa mission de tuteur de stage auprès des étudiants infirmiers.

CONTACTEZ-NOUS

Pour de plus amples informations sur nos
formations :

Contactez notre institut au [04 75 20 16 26](tel:0475201626)
ou par mail ifps.contact.pri@ahsm.fr

Site internet : www.ifpsprivas.ahsm.fr



IFPS

Centre Hospitalier Sainte-Marie
PRIVAS